

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 17/11/2009

Le quorum étant atteint et l'ordre du jour adopté, le chef d'établissement ouvre la séance à 17h35.

M. le proviseur présente les excuses de Mme Carole LOISEL, consule, de M. Didier GAZAGNADOU, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle, de M. Nicolas PAYER, Total ABK, suppléé par M. Bruno TREMBLAY, de M. Philippe AROYO, BNP Paribas, siégeant au titre des personnalités invitées, tous retenus par des obligations professionnelles. Melle Emna CHARFEDDINE présente également les excuses de son camarade Alexandre MIKHAIL.

I – Installation des membres, des commissions et conseils :

M. AUBERTEL présente l'ensemble des membres du conseil. En préalable le proviseur rappelle également les modalités du secrétariat du conseil d'établissement : un secrétariat tournant sur les collèges des parents d'élèves et des enseignants, pour le présent conseil M. Bourgeois, représentant des personnels.

En référence à la note circulaire de Madame la directrice, de juillet 2008, il présente les attributions et compétences des différentes instances. Pour le primaire, conseil d'école et pour le second degré, conseil du second degré. Chaque structure dispose donc d'une instance en charge d'étudier toutes les questions intéressant la vie de l'école, du collège ou du lycée. Le présent conseil d'établissement, ou sont représentées toutes les unités pédagogiques, au sein de trois collèges de six membres chacun, usagers, personnels d'enseignement et d'éducation, administration, a mis en œuvre conformément aux directives, est en charge d'étudier et d'émettre des avis sur toutes les questions intéressant le lycée Louis Massignon.

Sur ces bases et dans le respect de la représentativité par scrutin, M. AUBERTEL précise que le conseil du second degré correspond au présent conseil moins le primaire. Il s'adjoindra d'autres coordonnateurs des disciplines qualifiés selon l'ordre du jour. Pour les seuls personnels, avec ces mêmes coordonnateurs et/ou professeurs principaux, conformément à la loi d'orientation du 23 avril 2005, le conseil pédagogique est également institué. M. le proviseur remercie les différents représentants pour la concertation préalable qui a présidé à la constitution des instances et le collège électoral des personnels, des parents et des élèves pour la qualité du déroulement des différents scrutins du 08 octobre dernier. Comme il a en toujours été convenu dans l'établissement, M. le proviseur rappelle que pour ne pas surcharger le calendrier de réunions des instances et dès lors que l'ordre du jour l'autorise, ces conseils ou commissions sont unifiés.

M. le proviseur rappelle également les attributions et la composition de la commission d'hygiène et de sécurité, et du conseil de discipline. Instances réglementaires de l'établissement, ces commissions, hormis le conseil de discipline, sont chargées de préparer les travaux du Conseil d'Etablissement.

Concernant la CHS, le proviseur rappelle les modalités et attributions : elle est composée de 11 membres comme suit : l'ordonnateur et l'agent comptable, un représentant de l'ambassade, un représentant du 1^{er} degré enseignant et parent, un représentant du 2nd degré enseignant et parent, un représentant de la vie scolaire CPE, un représentant de la santé scolaire, deux représentants élèves. Le directeur d'école et le proviseur adjoint sont invités à participer aux travaux. Un suppléant peut être désigné en cas d'empêchement des membres permanents et la CHS pourra de manière ponctuelle, inviter des personnalités qualifiées. Fonctionnement de la CHS : elle met en place les actions définies par les CHS nationales, fait la synthèse du fonctionnement de l'Hygiène et de la sécurité dans l'établissement, 1^{er} et 2nd degré.

En regard de la taille de l'établissement, pour la CHS, M. AUBERTEL propose que ces commissions soient composées des mêmes membres pour permettre une meilleure gestion du nombre de réunions. Mme MAZIN conduira les travaux de la CHS.

- Après avis favorable à l'unanimité des membres présents, les commissions et conseils sont composés comme suit :

Commission permanente / CHS :

Administration, Membres de droits : M. AUBERTEL – Mme MAZIN – M. GAZAGNADOU (M. LAMARRE – M. COLLANGE)

Usagers :

- Parents (2) : M. ALOUINI – M. PONCET
- Elèves (2) : Alexandre MIKHAIL - Emna CHARFEDDINE
- Enseignants (2+CPE) : Mme FOSSARD – Mme LASSABE-GUILLOD – Mme LEROY
- ATOSS (1) Infirmière : Mme BOURGEOIS – Mme BOISSIERE

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET DES AVIS EMIS

Ces conseils et commissions pourront, en fonction du thème de travail, s'adjoindre toute personne qualifiée en vue de bénéficier de leurs conseils.

Conseil de discipline : il est composé de 14 membres (Décret de juillet 2000 modifié par la circulaire du 19/10/2004) :

Administration (4) : M. AUBERTEL ou M. COLLANGE – Mme MAZIN – Mme LEROY CPE

Personnels :

• Enseignants (4) : M. BENMAHAMED – Mme LASSABE-GUILLOD – M. BOURGEOIS – Mme FOSSARD

• ATOSS (1) : Mme BOURGEOIS

Usagers :

• Parents (2 Lycée / 3 collège) : Mme KANAAN – Mme BERTHE – M. ALOUINI

• Elèves (3 Lycée / 2 collège) : Lycée : Alexandre MIKHAIL, Elie HARIK, Emna CHARFEDDINE ; Collège : Jean-Marc KACHI, Alexandre MIKHAIL ou leur suppléant.

II – Approbation du Procès verbal du dernier conseil :

Le procès verbal du 30 septembre 2009 est adopté à l'unanimité des membres présents.

III – Bilan de la rentrée scolaire 2009 :

Le proviseur dresse le bilan quantitatif et qualitatif de la rentrée 2009.

Il présente tous les éléments de rentrée sur la base des effectifs, options ou encore groupes. Pour l'ensemble du Lycée, la structure mise en œuvre est conforme aux prévisions, soit 2 divisions en PS, 3 par niveau de la MS au CE1, 4 du CE2 au CM2, 5 de la 6^{ème} à la 4^{ème}, 4 en 3^{ème} et seconde, 3 en 1^{ère} et 4 en Tle. Sur le plan des effectifs, tant l'admission des élèves et les transferts ont permis de satisfaire aux prévisions avec un nombre moyen d'élèves de 26 par division au 1^{er} degré et au collège, et de 25 au lycée, en progression de 80 élèves correspondant aux trois divisions créées et à l'augmentation du seuil moyen par division. Et ce, malgré des départs non prévus suite à des mutations professionnelles de parents pendant les congés scolaires d'été. Le nombre d'élèves accueillis confirme les tendances, elles devraient continuer de se confirmer pour les années à venir notamment pour le second degré.

M.AUBERTEL rappelle que pour le 1^{er} degré le conseil d'école a examiné ces points lors de sa séance du 16 novembre dernier.

M. le proviseur poursuit la présentation de la présente rentrée scolaire. Le Lycée affiche d'excellents taux de réussite à la dernière session des examens de juin 2009. Le mérite en revient aux élèves, à leurs professeurs et à tous les membres de la communauté scolaire.

Sur un plan général, au niveau de l'encadrement des élèves et des services, à l'exception de derniers recrutements en vie scolaire, tous les personnels enseignants attendus étaient en poste. M. AUBERTEL salue l'arrivée de tous les professeurs ou personnels nouvellement nommés ou recrutés.

En résumé, l'organisation pédagogique prévue pour la présente rentrée a pu être mise en œuvre dans sa totalité tant au primaire, au collège qu'au lycée, notamment concernant les options, les évaluations d'entrée, les rencontres parents professeurs, l'accueil personnalisé des élèves lors des premières journées.

Au niveau de l'ASC, les différentes activités sportives et culturelles ont fait l'objet d'un maintien de la programmation arrêtée les années précédentes. Ces dispositions permettent de voir augmenter le nombre d'adhérents à la satisfaction des enseignants et des parents. M. AUBERTEL rappelle également que l'ASC, dans un cadre conventionnel, s'associe également aux projets de l'établissement en participant à la viabilisation et à l'achat de petits mobiliers, jeux éducatifs et fonctionnement des clubs.

Au niveau de la vie scolaire, le recrutement de deux CPE et des surveillants est maintenant effectif à la satisfaction de tous.

Sur le plan du dialogue entre l'établissement et les usagers, les différentes commissions continuent de fonctionner au sein du lycée. Sur un plan plus général, une réunion mensuelle est organisée entre le président des parents d'élèves et le proviseur. En associant les différents partenaires, ces instances de concertation doivent continuer de permettre sur le plan d'une part des services de donner une meilleure satisfaction aux enfants et à leur famille et d'autre part, d'arrêter des dispositions communes quant au fonctionnement général du Lycée. De mêmes réunions sont organisées entre le proviseur et les représentants des personnels.

Avis du conseil d'établissement : Avis favorable à l'unanimité des présents.

Le bilan de rentrée a été également présenté par le chef d'établissement lors de l'assemblée générale de l'association de parents d'élèves, en date du 16/09 et a fait l'objet d'une satisfaction des parents d'élèves.

L'information sur la rentrée scolaire ne soulève pas d'autre remarque ni commentaire.

IV – Information sur le projet d'établissement :

Sur les bases de son projet d'établissement, élaboré par l'ensemble des membres de la communauté éducative en 2006, le Lycée poursuit également sur la voie de dispositifs pédagogiques tournés vers la réussite de tous les élèves, ateliers culturels, prise en charge des élèves en difficulté, cadre commun d'apprentissage des langues, ateliers théâtre, arts, cinéma, développement de la vie scolaire, associative et sportive, ..., tout un ensemble de moyens prévus qui ont été rendus pleinement opérationnels et qui s'inscrivent dans le plan d'orientation stratégique de l'AEFE.

Mme LASSABE-GUILLOD souhaite rappeler que les documents doivent être adressés aux membres au moins trois jours avant le conseil.

M. le Proviseur rappelle que tous les documents ne doivent pas être confondus, d'une part ceux utiles à la préparation d'une prise de décision, exemples de la carte scolaire, de la préparation de rentrée, ... qui ont toujours fait l'objet d'un envoi respectueux des échéances et d'autre part, ceux généraux et utiles à éclairer les échanges en séance, portant comme c'est le cas aujourd'hui sur une copie de l'ancien projet d'établissement, de méthodes pour conduire un projet, ... Prenant l'exemple des voyages scolaires, M. le Proviseur invite aussi Mme LASSABE-GUILLOD à bien considérer que sa seule position, reviendrait à ne pas présenter en séance le travail préparatoire des collègues qui sont amenés à déposer tardivement leur projet, quelque fois le jour même, étant eux-mêmes tributaires d'informations extérieures, hébergement, transport, ...

Poursuivant, M. AUBERTEL rappelle que ce travail a été conduit en référence aux directives du Ministère de l'Education Nationale, du plan d'orientation stratégique de l'AEFE et qu'il s'ouvre à des projets de coopération culturelle et éducative franco-Emirien.

La démarche a permis de dresser un premier état des lieux des actions antérieures et de confirmer le programme d'actions prévisionnelles (Confer projet d'établissement).

- Le programme d'éducation à l'orientation pour l'année scolaire 2009/2010 a également fait l'objet d'une concertation avec les professeurs, la responsable du PIO, le proviseur adjoint et le proviseur. M. le proviseur présente aux membres le programme (confer annexe)

Sur le plan du dialogue avec les familles, les modalités suivantes ont été également retenues :

- début de 1^{er} trimestre, présentation des équipes pédagogiques aux familles, modalités de travail au collège, au lycée, mi-trimestre ; relevé intermédiaire communiqué aux familles lors d'une rencontre parents/professeurs, commentaires et conseils des professeurs,
- deuxième trimestre, relevé intermédiaire communiqué aux familles par le professeur principal selon un planning de rendez-vous, et examen des intentions provisoires d'orientation.
- mi-trimestre au 3^{ème}, rendez-vous avec les professeurs, examen des vœux définitifs d'orientation,

Pour les conseils de classes et bulletins trimestriels, le conseil de classe travaille à partir du graphique des résultats par matière élève par élève, seule la moyenne obtenue dans chaque matière figure sur le bulletin.

- Education à la santé et à la citoyenneté :
 - Mise en place des visites médicales obligatoires,
 - Programme annuel des vaccinations obligatoires information et gestion en relation avec les familles,
 - Programme d'éducation à la santé, cycles de conférence sur divers thèmes, produits psycho-actifs.
- Orientation / Forum des métiers : jeudi 11 Février 2010
- Journées portes ouvertes et fête annuelle du lycée : vendredi 12 mars 2010
- Publication de l'établissement : KITAB ou yearbook et préparation d'un livret de présentation du LLM en prévision du 20^{ème} anniversaire de l'AEFE.

Melle Emna CHARFEDDINE, déléguée élèves, rappelle que le 14 février sera organisée une vente de Rose dans l'établissement, les profits de cette action seront destinés à financer des projets pour le foyer des élèves.

Evoquant ce calendrier, M. le Proviseur informe les membres qu'il a été lui-même informé ce jour par les autorités locales que la journée du 26 novembre prochain serait vaquée au titre des journées de fêtes nationales émiriennes.

- Information sur le recensement des besoins en formation continue pour 2010/2011 :

M. AUBERTEL présente les modalités de recueil des besoins pour le prochain plan de formation 2010/2011.

Les actions mise en œuvre après propositions par les enseignants et validation par l'AEFE seront présentées à un prochain conseil.

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET DES AVIS EMIS

M. Le Proviseur tient à faire remarquer que toutes ces actions témoignent de l'implication et de la qualité du travail de l'ensemble des membres de la communauté éducative. A ce titre comme pour l'ensemble des éléments de la présente rentrée scolaire, le proviseur adresse à chacun ses remerciements pour leur concours et leur collaboration.

En référence aux travaux sur le prochain Plan d'Orientation Stratégique de l'AEFE qui devrait être connus en décembre ou janvier prochain, aux évolutions que connaît l'établissement, effectifs, structure et infrastructures pédagogiques et aux différentes observations qui en découlent, à l'engagement de la réforme du Lycée, M. AUBERTEL souhaite introduire la question de l'actualisation du projet d'établissement du Lycée Louis Massignon.

Un ensemble d'éléments d'abord centrés sur le suivi de la scolarité des élèves en référence au développement de leur projet personnel, à la gestion de leur parcours, organisation, méthode, rythme, charge de travail, besoins, soutien, orientation, ..., concourent à la mise en œuvre d'un nouvel état des lieux en 2010, pour dresser et partager des constats et de définir de nouveaux axes et actions prioritaires.

Autant d'éléments d'analyse qui devraient être centraux pour l'actualisation de notre projet d'établissement à un moment où la demande de scolarisation reste forte et où nous redéployons nos infrastructures.

Pour préparer toute actualisation, M. le proviseur souhaite présenter des éléments de méthode et de calendrier, confier document joint.

Pour ne citer que quelques exemples, M. le Proviseur évoque des pistes de réflexion qui sont le plus souvent évoquées par l'ensemble des membres de la communauté :

- mieux identifier la « typologie » de nos élèves, (attentes, besoins, environnement, ...)
- remettre en perspective nos missions institutionnelles, (accompagnement scolaire, orientation, place du baccalauréat et des séries, ...)
- se doter d'indicateurs complémentaires (charges de travail des élèves, aspects méthodologiques et organisationnels, rythme, ...)
- projeter nos moyens horaires en termes de besoins et parcours individualisés au niveau des dispositifs de soutien pour accompagner tout parcours d'excellence pour exemples, (utilisation différenciée de la dotation horaire, place de l'évaluation, rôle et impact du recours par les familles aux cours particuliers et des implications de la communauté ...)
- renforcer la fonction conseil auprès des familles (projet personnel de l'élève et souhaits des parents, impact sur la scolarité, ...)
- resituer notre programme annuel d'éducation à l'orientation dans l'ensemble de ces perspectives, (place du projet personnel, des décisions, du dialogue avec les familles, ...)
- définir et décider collectivement des actions pour contribuer à une meilleure gestion de leur travail personnel par les élèves eux-mêmes (planification en commun des devoirs par les équipes pédagogiques, consignes sur les attentes, les méthodes et le rythme, aménagement d'emploi du temps, ...)

Mme LASSABE-GUILLOD, s'appuyant sur la coopération éducative, tient à souligner la place qui doit être donnée au soutien des élèves émiriens et à la formation des parents.

M. le proviseur rappelle que tout élève est pris en compte dans une réflexion sur le projet d'établissement mais dans une seule approche globale. Il cite pour exemple les dispositifs mis en œuvre au primaire, mi-temps d'enseignants dédiés au soutien et que toute suite utile au collège ou lycée est envisageable. Pour autant parler de formation des parents, semble excessif, il convient également et toujours de se positionner sur un plan général en référence à notre système éducatif, en termes simplement de dialogue avec toute famille.

M. ALOUINI, représentant des parents partage ce point de vue et invite à considérer les effets négatifs de tout autre positionnement.

Mme LASSABE-GUILLOD en admet l'incidence et retire ses propos.

Melle Emna CHARFEDDINE, déléguée élèves, souhaite savoir si la réflexion peut intégrer des demandes des élèves et de leur famille telles que pour exemples, des options, arts, musique ou encore la mise en œuvre de nouvelle filière au lycée, STG notamment.

M. le Proviseur confirme que de tels éléments font partie intégrante d'une réflexion sur le projet d'établissement en rappelant qu'avant toute mise en œuvre et sur la base d'un dossier préalablement instruit, la validation en revient à la tutelle, l'AEFE, tant sur le plan pédagogique que des moyens. M. AUBERTEL, en associant les membres du conseil, tient à témoigner de ces félicitations en direction de Melle CHARFEDDINE pour la qualité de ses interventions et de leur préparation. Il félicite également les CPE pour l'aide apportée aux délégués élèves.

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET DES AVIS EMIS.

Mme LAURENTI, Conseillère des Français de l'Etranger, souhaite savoir si les personnalités qualifiées du conseil peuvent participer aux commissions et travaux préparatoires. Mme RAYER, Conseillère des Français de l'Etranger, s'associe à cette demande.

M. le proviseur précise que les membres du conseil sont naturellement les bienvenus et ont toute leur place pour ces travaux. Pour la CHS, Mme MAZIN leur adressera les informations utiles avant toute séance.

Après échanges et accord des membres M. le Proviseur en retient le calendrier et pour la journée banalisée, soit le 07 mars 2010.

M. AUBERTEL rappelle que ces ajustements et évolutions des actions du projet d'établissement seront également poursuivis à travers l'ensemble des comités et commissions qui ont été installés ce jour.

Actualisation du projet d'établissement : avis favorable à l'unanimité des membres présents.

V – Règlement Intérieur :

Une seule modification est présentée par l'administration relative aux assurances scolaires :

« Elle incombe aux familles pour la couverture des risques médicaux, scolaires et extra- scolaires. Elle doit inclure les séjours à l'étranger, les sorties pédagogiques, la pratique du sport, les périodes en entreprise. Elle couvre donc, non seulement, la responsabilité civile pour les personnes et les biens mais aussi, les risques dont l'enfant pourrait être lui-même la victime. »

Après échanges entre les représentants des parents et des personnels quant à la sensibilisation des familles sur la nécessité d'être assuré pour ces enfants, dans et hors l'école, les membres conviennent d'ajouter ce point et d'en examiner par la suite toute information en direction des familles en complément de l'actuelle modification. Conformément à la demande des parents, tout conseil juridique utile sera instruit par l'administration du lycée.

- Adoption du règlement intérieur : avis favorable à l'unanimité des membres présents.

VI – Projets pédagogiques, sorties et voyages scolaires :

M. le proviseur, Mme l'agent comptable et M. le directeur du primaire, présentent les sorties et voyages de l'établissement, confer tableau récapitulatif.

Pour les parents d'élèves, Mme KANAAN trouve excessif le prix du voyage en Espagne. M. ALOUINI partage ce point de vue, il suggère de se rapprocher des milieux économiques ou de la représentation espagnole pour trouver une solution moins onéreuse. S'appuyant sur les décisions de précédents conseils, M. PONCET pose également la question d'une autorisation avec une exigence, fixée par le conseil quant une participation minimale et attendue des élèves à chaque voyage.

Pour les représentants des personnels, M. BOURGEOIS précise que pour le projet Théâtre, c'est déjà le cas puisque 18 élèves sur 20, ont déjà répondu favorablement.

Pour ce voyage, Mme LAURENTI souhaite avoir des précisions sur l'hébergement en famille. M. BOURGEOIS précise qu'il s'agit de familles liées au projet et à l'institution organisatrice, école française.

Mme KANAAN, fait observer que le projet de Mme DUJON est prévu pendant la journée portes ouvertes et banalisée. M. le Proviseur invite à considérer que cela ne doit pas être un obstacle s'agissant d'une seule classe.

M. LASSABE-GUILLOD souhaite savoir où en est parallèlement pour le primaire, le projet déposé par Mme BOUTEILLER.

M. LAMARRE, directeur du primaire précise qu'il n'a pas été poursuivi en raison d'une adhésion insuffisante des familles.

Ms PONCET et ALOUINI, reviennent sur la nécessité de trouver des sponsors. A la lecture de certains projets et de leur localisation, ils pensent à des sociétés comme Airbus pour exemple.

Mme LASSABE-GUILLOD pose la question de subvention de collectivités territoriales de rattachement, en citant des exemples qu'elle a vécu en France.

M. le proviseur rappelle que les établissements français de l'étranger ne sont pas rattachés à une collectivité territoriale.

Après ces échanges, M. le Proviseur souhaite passer au vote, projet par projet à la demande des représentants des parents.

Mme l'agent comptable rappelle que ces projets permettront de préciser cette ligne budgétaire dès la DBM 1 de 2010.

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET DES AVIS EMIS

- Sorties et voyages scolaires : A l'exception du projet en Espagne non validé à ce niveau de participation financière des familles et sous réserve qu'environ 75% des élèves participent, les autres projets reçoivent un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

M. AUBERTEL pour seule information des membres fait part d'un autre projet de voyage, qui est en cours d'élaboration, hors temps scolaire, sous l'entière responsabilité des familles. Séjour en Suisse durant les congés scolaires d'avril 2009. Le conseil fait observer que pour ces séjours même hors temps scolaire les responsables organisateurs devront présenter un rapport sur le déroulement du séjour et financier, en retour pour les familles.

VII – Information sur le Budget :

Sans changement par rapport au dernier conseil d'établissement dans l'attente du conseil d'administration de l'AEFE en décembre. Mme MAZIN précise simplement qu'après examen par le service du budget de l'AEFE, aucune modification n'a été nécessaire et qu'il sera donc présenté en l'état aux instances centrales.

VIII – Préparation de la rentrée 2010/2011 :

M. AUBERTEL fait un rappel des données relatives à la préparation de la rentrée 2010/2011 qui ont été transmises consécutivement au dernier Conseil d'Etablissement du 30.09.09 (tableaux annexes).

Concernant la dotation horaire globale et par discipline, l'ensemble des horaires officiels a été pris en compte, Pour les options, les projections sont reconduites aux incertitudes près liées au choix définitif des élèves et de leur famille. Les compléments horaires liés à la conduite des actions du projet d'établissement sont maintenus en prévision.

L'application de tous ces dispositifs et horaires peut générer un besoin de variation ou de complément des temps partiels en regard principalement du nombre d'HSA par discipline. Concernant les ressources et moyens en personnel, à ce jour, le nombre de postes prévus au titre de la préparation de rentrée 2010/2011 est maintenu.

Sur le plan des personnels résidents et en regard de la participation aux opérations de recrutement deux situations existent, soit le départ est certain, soit il repose sur un recrutement conditionnel. M. le proviseur présente le récapitulatif des demandes prévues pour 2010/2011, à ce jour :

- postes vacants en raison d'une fin de mission ou d'une création :
 - 2 PE (R), dont une création demandée,
 - 1 Mathématiques (R), demande de création maintenue,
 - 1 SES (CL)
 - 1 Sciences Physiques (CL)
 - 1 Documentaliste (CL)
 - 1 Arabe (CL)
 - 2 Agent de service (CL)
 - 1 Lettres (CL)
- susceptibles d'être vacant en raison d'une participation à des opérations de recrutement ou mobilité :
 - 1 Allemand (R)
 - 2 Anglais (1 R et 1 CL)
 - 1 Espagnol (R)
 - 2 en Lettres (1R et 1 CL)
 - 1 en Sciences Physiques (R)
 - 2 en Sciences de la Vie et de la Terre (2 R)
 - 1 en Mathématiques (R)
 - 7 PE (5R et 2CL),
 - 1 en EPS (R),
 - 1 aide maternelle (CL)
 - 1 assistant d'éducation (CL)

M. le proviseur rappelle que cette liste peut évoluer et que pour les emplois d'expatriés, 1 poste de conseiller pédagogique en Anglais a été demandé à la création.

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET DES AVIS EMIS.

M. ALOUINI pour les parents d'élèves trouvent ces prévisions importantes.

M. TREMBLAY, représentant de Total ABK se demande quel pourcentage ces demandes représentent sur la totalité des personnels.

En référence aux précédentes années, M. le proviseur précise que ces prévisions sont moins élevées. Il rappelle que compte tenu de l'évolution des effectifs, il faut considérer séparément les créations et les intentions de participer aux opérations de recrutement. Dans ce cadre, il est possible d'estimer le total autour de 5 à 7 %, sachant que vraisemblablement 1 à 2 % obtiendront une mobilité.

- Préparation de rentrée 2009/2010 : avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Calendrier scolaire 2010/2011 :

Après avoir rappelé le cadre de la concertation et de la validation par l'AEFE après avis du SCAC, le proviseur présente l'avant projet qui a été adressé aux membres et qui fait l'objet d'une concertation entre tous les établissements des Emirats.

M. Le proviseur invite M. LAMARRE à témoigner des propositions du Conseil d'Ecole. M. le Directeur précise qu'elles portent uniquement sur les journées des 27/11, 11/12 et 04/06 pour une réduction de trois jours des congés d'avril, soit congés scolaires à partir du 20 au lieu du 17/04 initialement.

Les représentants des parents d'élèves se déclarent favorables à cette proposition qui leur paraît intéressante.

Mme LASSABE-GUILLOD, représentante des personnels, après avoir argumenté sur le rythme scolaire, l'importance de deux semaines consécutives pour un vrai repos, s'oppose à une telle modification.

Mme BERTHE, représentante des parents d'élèves, fait remarquer que l'équilibre hebdomadaire, est aussi une question de rythme scolaire pour le primaire.

M. BOURGEOIS, représentant des personnels, partage ce point de vue mais invite à considérer que le rythme par période pédagogique doit être tout autant considéré, notamment en regard de l'importance de congés de 15 jours. Sur la base des propositions des parents et compte tenu du calendrier général, les congés de fin d'année civile pourraient également être reconsidérés.

Mme KANAAN, représentante des parents, souligne l'importance de cette période, pour une majorité de parents expatriés, au niveau de temps partagés avec des ascendants et une famille éloignés.

M. ALOUINI, représentant des parents, invite également à considérer qu'en matière de rythme avec des contraintes locales incontournables, obligations cette année de démarrer l'année scolaire le 15 septembre, la référence aux établissements en France ne peut pas être complètement respectée.

Mme FOSSARD, représentante des personnels, suggère de conserver le calendrier proposé en dissociant, comme cela a déjà été le cas l'an passé, la journée du 04 juin, travaillée au secondaire et vacuée pour le primaire, compromis respectueux du rythme pour chacun des niveaux.

M. BOURGEOIS, représentant des personnels ajoute que par ailleurs, les 27/11 et 11/12 travaillés, permettent de préserver des week-ends de deux jours en raison des fêtes nationales.

Mme LASSABE-GUILLOD suggère une compensation en termes d'heures de cours ajoutées sur plusieurs journées et semaines. Les autres membres n'adhèrent pas à cette proposition.

Mme LAURENTI, conseillère des Français de l'Etranger, reprenant les éléments liés au rythme de l'année scolaire, adhère plus volontiers à la position des enseignants.

M. PONCET, représentant des parents, souligne aussi l'importance du rythme familial, temps de repos partagés parents et enfants.

M. LARZUL, directeur de Monod et Mme RAYER, Conseillère des français de l'Etranger, se posent la question de l'organisation administrative pour une rentrée le 15 septembre.

M. le Proviseur rappelle le côté incontournable qui a déjà été évoqué et précise que pour le lycée Massignon, l'impératif d'une présence à R-1 sera dans tous les cas respecté, équipe de direction et administrative, et agents, pour garantir la préparation de rentrée. Pour l'avoir régulièrement vécu, l'impératif de toutes fêtes nationales, permet malgré tout de disposer des effectifs en personnels pour le satisfaire.

M. ALOUINI, représentant des parents souhaite savoir pourquoi la période des congés d'avril s'avère aussi sensible pour les enseignants. Mme BERTHE, représentante des parents, ajoutant qu'il faut savoir aussi prendre en compte des plages communes de calendrier scolaire pour les familles recomposées.

Les représentants des personnels précisent qu'il n'y a pas d'autres motivations que celles du rythme scolaire.

Mme FOSSARD, représentante des personnels revient sur la période fin d'année civile qui semblerait mieux appropriée en termes de rythme en repoussant le départ en congés de deux à trois jours.

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET DES AVIS EMIS

M. le proviseur invite les membres à considérer qu'après ces échanges de plus de 35 minutes, les différents argumentaires semblent avoir été évoqués. Deux hypothèses qui portent seulement sur une approche différente pour trois journées, soit laissées en l'état, soit reprises sur les congés d'avril. En regard de tous les échanges le conseil doit maintenant être en mesure de retenir et hiérarchiser l'une par rapport à l'autre.

Mme LAURENTI, conseillère des Français de l'Etranger partage ce point de vue et estime que sur un différent de trois jours, une entente est tout à fait possible.

M. PONCET, représentant des parents, s'interroge pour savoir si le conseil peut soumettre ces deux hypothèses à l'arbitrage de l'institution.

M. le Proviseur rappelle que le calendrier définitif concernera quatre établissements aux émirats et que si chacun d'eux présente de multiples variantes, l'exercice de synthèse en sera rendu d'autant plus complexe et pourrait présenter en retour un risque d'éloignement de la réponse attendue par rapport aux actuelles positions.

Après quelques échanges reprenant les argumentaires précédents, M. le Proviseur soumet la question au vote :

- projet actuel de calendrier avec journée du 04 juin uniquement pour le secondaire : 4 votes contre,
- projet de calendrier avec reprise de trois journées sur les congés d'avril : 7 votes contre

- calendrier scolaire 2010/2011 : avis conforme au projet initial avec intégration de la modification pour la journée du 04 juin 2011.

IX – Questions diverses :

Questions posées par l'Association des parents d'élèves du Lycée Louis Massignon :

- Chaque professeur titulaire devrait avoir une classe unique pour empêcher que les élèves ne se déplacent entre les classes. Ceci résoudrait les problèmes du poids des cartables et de perte de temps.
- Avec l'ouverture du nouveau bâtiment l'année prochaine, ne pourrait-on pas harmoniser les temps de sortie et d'entrée au secondaire et diminuer ainsi les heures de permanence durant la journée ?
- Les professeurs devraient synchroniser le travail entre eux par rapport aux devoirs et aux évaluations, en appliquant la proposition faite aux professeurs par M. Aubertel de remplir un tableau d'affichage.

M. BOURGEOIS, représentant des personnels, estime pour le second point qu'il est difficile de pouvoir répondre à cette demande, mathématiquement et compte tenu de tous les dispositions prises depuis deux ans, aucune progression nouvelle ne semble possible. Pour les devoirs, des aménagements peuvent certainement être encore trouvés, mais il assure que les enseignants sont très sensibles au retour direct des élèves et modifient si possible immédiatement leur programmation, sachant qu'il ne faut pas perdre de vue que pour les lycéens cela reste aussi une préparation aux exigences du baccalauréat.

M. PONCET, représentant des parents, en convient mais rappelle que la demande porte sur le collège.

Pour le point 3, Mme LASSABE-GUILLOD, déclare que de nombreux collègues souhaiteraient le retour au cahier de texte « papier ».

M. le Proviseur rappelle que dans le cadre du dialogue avec les familles, institutionnellement cela reviendrait à un double de travail.

- Proposition d'inclure dans le projet d'établissement le cours de secourisme dans le programme du primaire, du collège et du lycée en se basant sur le document ci-joint publié en France par les ministères de l'éducation et de la santé.
- Uniforme : Organisation d'un sondage pour ou contre l'uniforme au primaire (différent du collège) et faire un signe distinctif entre les uniformes du collège et du lycée.

M. DESCHEPPER, représentant des personnels souhaite avoir des précisions quant aux motivations des parents.

Les représentants des parents précisent, le sentiment d'appartenance, la gestion des entrées et sorties, du contexte local, qui ne doivent pas être confondus avec d'autres considérations de tenue en général.

- En anglais, il faudrait harmoniser les tests standard écrits ou oraux en juin et septembre pour évaluer le niveau d'un élève.

M. le Proviseur adjoint précise que ces situations sont réglées, que les tests sont communs et que seuls les ajustements des nouveaux arrivants continueront de se poser lors de prochaines rentrées.

M. le Proviseur précise que l'ensemble du questionnement notamment de ce jour pourra naturellement être repris lors des travaux sur le projet d'établissement voire au niveau de questionnaires.

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET DES AVIS EMIS.

Questions posées par Mme LASSABE-GUILLOD représentante des personnels :

- carte des emplois :
Concernant les collègues recrutés localement et les éventuels emplois de résident non pourvus à la rentrée, les collègues demandent la tenue d'une CCPL dès septembre de chaque année scolaire. Est-ce possible de l'inscrire au calendrier ?
- Assurance des personnels :
De quelle assurance bénéficient nos collègues recrutés localement, en matière d'accidents du travail (trajet/domicile, enceinte de l'établissement, déplacement en sortie ou stage) ? Que prévoit leur contrat en matière de congé maladie en cas d'accident du travail ?

Comme il en avait informé préalablement l'intéressée, et conformément à la présente communication de M. le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle, excusé ce jour, M. le proviseur rappelle que ces questions ne relèvent et ne dépendent pas directement de l'établissement mais d'autres instances, CCPL notamment. M. le Conseiller en étudiera et examinera toute réponse utile dans ce cadre.

Mme LASSABE-GUILLOD, bien qu'elle en ait été informée, s'étonne que de son côté M. le Proviseur n'y réponde pas.

M. le Proviseur la remercie de bien vouloir le laisser poursuivre. A titre d'information pour la partie établissement, il peut être simplement précisé les éléments suivants. Pour le point des assurances, Mme MAZIN précise qu'en ce qui concerne le droit local du travail, l'accident de travail fait partie intégrante du droit du salarié et des obligations de l'employeur. L'accident de trajet est prévu dans les mêmes termes. Le Lycée Louis Massignon, en qualité d'employeur, a souscrit une police d'assurance pour couvrir, en tant que de besoin, ces risques.

Les représentants de parents d'élèves demandent ce que signifie CCPL. M. le proviseur les informe qu'il s'agit de Commission Consultative Paritaire Locale, à l'identique de ce qui peut exiger dans d'autres secteurs professionnels et qu'il comprend leur demande. Sachant que le retour d'information préalable en direction de Mme LASSABE-GUILLOD avait pour but d'éviter ce type de confusion en l'invitant à porter le questionnement devant les bonnes instances.

- Point Ecoute :
Depuis Février 2009, nous bénéficions de la présence 4 heures par semaine de Mme Virginie Laurens, au « point écoute », que vous avez défini comme « totalement indépendant des pôles administratif ou éducatif » dans le courrier adressé aux familles
Dans le compte rendu du CE du 03 juin 2009, vous avez déclaré que l'embauche de Mme Laurens s'inscrit dans un projet de coopération éducative franco-émirien.
Pourriez-vous nous faire parvenir le détail de ce projet et du texte ?
Pourriez-vous indiquer la fonction exacte de Mme Laurens au sein de l'établissement, afin que nous puissions la nommer autrement que par l'endroit où elle travaille, « Point Ecoute » ?

Concernant la dernière question M. le proviseur en rappelle les extraits cités dans leur totalité :

Conseil d'établissement du 03 juin 2009 « Point Ecoute : création temps partiel, projet d'établissement et coopération éducative, 1 poste responsable, Mme Virginie LAURENS, licenciée en psychologie. »

Note aux familles et aux personnels :

« Dans le cadre du projet d'établissement et en accord avec la zone éducative d'Abu Dhabi, une "structure d'écoute" sera mise en place à partir de la rentrée des vacances de février et ce, afin d'offrir aux élèves comme aux familles, un lieu de parole sans lien direct avec le suivi de la scolarité en tant que telle.

Ce "point écoute" sera absolument indépendant des pôles administratif et scolaire, et les entretiens qui s'y dérouleront seront parfaitement confidentiels. Cette structure étant une création, elle nécessitera un certain temps pour s'installer et s'adapter, c'est pourquoi toutes vos suggestions seront les bienvenues pour nous aider à lui donner sa place au sein de l'établissement. »

Le titre de la personne est donc responsable et ce, comme pour le Point Information et Orientation pour autre exemple et la création de ce poste correspond à une réponse donnée tant à la demande des familles qu'au code local de l'éducation, qui a fait l'objet d'une information et accord du conseil d'établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, le chef d'établissement remercie les membres du conseil et lève la séance à 20h25.

La secrétaire de séance,

Le président du Conseil d'établissement,

M. BOURGEOIS

M. Gérard AUBERTEL